

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 fr. 50. Abonnement annuel: 80 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 35 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

Imposture

Le texte que Mme Lyon demande au Grand Conseil d'accepter comme contre-projet à l'initiative «Ecole 2010» mérite-t-il de s'appeler «contre-projet»?

Un contre-projet à une initiative, ce n'est pas n'importe quel texte traitant du même thème et voté à la même date. Dans le sentiment populaire comme dans l'esprit des institutions, il y a des liens étroits entre une initiative et son contre-projet. Ils tirent, en gros, à la même corde et dans le même sens. Si le parlement juge utile de rédiger un contre-projet, cela signifie qu'il reconnaît la légitimité de la démarche des initiants, mais qu'il juge le libellé de l'initiative insatisfaisant, partial, irréaliste, trop restreint, liberticide, etc. Son contre-projet s'inscrit dans la perspective générale de l'initiative, mais il sera, en principe, plus équilibré, plus en phase avec les institutions, peut-être aussi plus apte à séduire l'électeur.

L'introduction du «double-oui» a encore renforcé l'exigence de proximité entre l'initiative et le contre-projet. Ce système, qui permet à l'électeur d'accepter à la fois une initiative populaire et le contre-projet du parlement, n'a de sens que si l'un et l'autre vont dans la même direction. A défaut,

l'électeur ne saurait accepter les deux textes sans faire preuve d'incohérence.

Or, le texte de Mme Lyon ne s'approche à aucun moment de l'initiative. Il s'en éloigne au contraire et aggrave la situation sur tous les points qui ont justifié le lancement d'«Ecole 2010».

Qu'on en juge!

Alors qu'«Ecole 2010» part d'un examen minutieux de la réalité scolaire et de son évolution des quinze dernières années, Mme Lyon, ses chefs de service et ses chercheurs en pédagogie refusent tout examen critique et font l'impasse absolue sur les conséquences réelles de leurs réformes précédentes, en particulier EVM.

Les auteurs d'«Ecole 2010» proposent de réduire les dysfonctionnements scolaires en appliquant, sur la base de leur expérience professionnelle, des correctifs mûrement réfléchis, ciblés et proportionnés. Mme Lyon se contente d'amorcer une nouvelle étape de la fuite en avant vers l'école unique.

«Ecole 2010» abandonne les cycles de deux ans et rétablit le «découpage annuel», qui calque le rythme scolaire sur celui des saisons et des fêtes et permet d'avoir une perspective plus nette et plus serrée sur l'activité scolaire de l'élève. Mme Lyon et la Commission du Grand Conseil vont en sens inverse et

proposent la création de deux cycles primaires de quatre ans!

La VSO est une filière en mauvais état, on le sait. Elle n'en constitue pas moins un milieu indispensable pour une catégorie d'élèves qui, aux dires même des praticiens, ont besoin d'être incorporés à un groupe homogène. Alors qu'«Ecole 2010» propose de remettre la VSO en état, en y introduisant une série d'options renforcées et en la reliant étroitement au monde des métiers, Mme Lyon se contente, sans états d'âme, de la jeter aux ordures.

«Ecole 2010» privilégie les méthodes qui, d'expérience, permettent l'enseignement le mieux structuré, le contrôle des connaissances le plus précis et le dépistage des déficiences individuelles le plus précoce. Mme Lyon s'entête au contraire à privilégier les méthodes globales, lentes, approximatives, peu efficaces, et dont les auteurs et l'idéologie qui les inspire sont aujourd'hui partout contestés.

Alors qu'«Ecole 2010» prend soin de ne pas tout chambouler, conservant du système actuel tout ce qui peut l'être, le système à deux voies de Mme Lyon promet une nouvelle décennie de désordre aux enfants, aux parents et aux maîtres.

L'initiative et le contre-projet sont en conflit sur tous les points importants.

Et le passage par la Commission n'a pas réduit l'écart. Nous tenons de plusieurs membres de la Commission que celle-ci n'a pratiquement pas examiné «Ecole 2010». Curieuse procédure, quand il s'agit de rédiger un «contre-projet» qui aille, comme l'a prétendu Mme Lyon, «aussi loin que possible» dans le sens de l'initiative!

D'ailleurs tout est tordu dans cette opération. Tout sonne faux. Le texte brinquebalant de Mme Lyon n'a jamais eu qu'un seul but, faire obstacle à tout prix à l'initiative. Son appel aux initiants à retirer leur initiative au nom d'un consensus prétendument retrouvé relève d'une hypocrisie totale. Quant à la fixation de la date du vote au 4 septembre, qui relègue l'essentiel d'une campagne capitale à la période des grandes vacances, elle procède elle aussi d'un profond esprit de manipulation et de déloyauté.

Le texte proposé au Grand Conseil n'est pas un contre-projet au sens où l'entendent les honnêtes gens. Le présenter au peuple sous cette appellation serait une imposture. Le Grand Conseil doit se poser la question du refus d'entrée en matière.

OLIVIER DELACRÉTAZ

Suisse mon amour

Un titre sentimental, provocateur? Non, c'est une profession de foi que nous propose Frank Bridel, vraie, profonde et vivante, qui est contagieuse et vous enthousiasmera! Une lecture passionnante par la diversité des regards que l'auteur jette sur notre monde et ses acteurs. Un ouvrage que l'on quitte à regret, comme on se sépare d'une compagne de qualité.

Avec une incroyable jeunesse d'esprit, teintée parfois d'humour, Frank Bridel nous invite à partager ses coups de coeur, selon un itinéraire peu ordinaire, mais qui en dit beaucoup sur lui-même. Citer quelques-uns de ses titres, c'est mettre en évidence l'originalité et la liberté inventive de celui qui ne craint pas de réunir sous un même toit des évocations comme L'Alpe, symbole incontournable, Chillon, moins

guerrier que romantique, cuisine suisse, oui ou non, Davel, un juste trop prophétique, l'immigration, une chance, Guisan, le plus grand des rassembleurs, les Piccard, boulimiques de défis, Tinguely, inventeur de l'art mécanicien, Verbier, du hameau ancestral au luxe cosmopolite, le service (militaire), socle de la Confédération, Tell (Guillaume), une légende plus forte que l'Histoire, Tessin, bel incompris, Zillis, au plafond peint qui fait vivre le Christ... Arrêtons-nous là – à regret – afin que reste au lecteur le plaisir de la découverte.

Dresser un tel inventaire est en réalité un acte civique. Il relève d'un esprit de service, celui qui a animé Frank Bridel son existence durant, avec une fidélité dont témoigne sa production littéraire. C'est aussi la reconnaissance d'un aîné qui éprouve le besoin de saluer les quelques éléments fondateurs gouvernant une vie, des plus simples aux plus élevés, pour l'individu comme pour la communauté. En cela, un tel ouvrage vient à son heure. Dans un style allègre et coloré, dans une langue souple et élégante, Frank Bridel nous fait redécouvrir la nécessité – et la fragilité! – d'un système de valeurs plus actuel que jamais.

JEAN-JACQUES RAPIN

¹ Frank Bridel: *Suisse mon amour, De A à Z, cinquante-deux coups de coeur*, Editions Slatkine, Genève 2011.

Aspect de la vie vaudoise

Cathédrale souterraine

(fm) On l'appelle «la cathédrale» en raison de ses dimensions impressionnantes: dès le 19 mai, une nouvelle cavité des grottes de Vallorbe sera accessible au public. D'une hauteur de plus de trente mètres à certains endroits, elle est pourvue d'un long escalier de bois pour que les visiteurs puissent marcher à l'aise et sans risque, escalier mis en place non sans difficultés, on s'en doute, par l'équipe de l'entrepreneur Pierre Donzé, d'Eysins. Une soixantaine de projecteurs, posés de manière à endommager le moins possible l'environnement naturel de ces concrétions millénaires, éclaireront et souligneront les formes et reliefs des roches. L'ouverture prochaine de cette «cathédrale» constitue un atout touristique supplémentaire pour Vallorbe et sa région: c'est une bonne chose que cette marche du Pays de Vaud puisse attirer de nouveaux visiteurs.

Distinction pour un excellent film vaudois

(jfc) Les auteurs de *La petite chambre* sont deux Lausannoises, Mmes Stéphanie Chuat et Véronique Reymond. Le film se déroule dans le Canton, du Pré-de-la-Tour à Pully jusqu'au sommet des Diablerets, en passant par Lavaux. Voilà qui nous autorise à qualifier de vaudoise cette

œuvre originale et réussie, qui a obtenu la distinction suprême de «Quartz du meilleur film» au récent palmarès du cinéma suisse.

Ce prix est parfaitement mérité. Le scénario, mine de rien (car on reste apparemment dans la vie de tous les jours, avec ses angoisses et ses drôleries), est d'une grande profondeur. Un vieil homme ne veut pas entrer en EMS; il se cache chez l'infirmière à domicile qui s'en occupait jusque là, laquelle se laisse faire par soumission à ce personnage autoritaire, par affection pour cet homme attachant, et aussi parce qu'elle doit soigner sa propre blessure: la perte d'un bébé mort-né. Elle maternelle donc le vieillard, qui découvre le triste secret et s'incruste dans «la petite chambre» naguère préparée pour l'enfant et restée figée dans le deuil; or son intrusion y ramène la vie et le vieil homme peut disparaître, ayant conduit la jeune femme sur le chemin d'une nouvelle maternité.

L'interprétation est excellente. Florence Loiret Caille rend avec simplicité et sensibilité toutes les facettes du personnage complexe de l'infirmière. Et vous imaginez avec quelle maîtrise Michel Bouquet incarne le personnage du vieil homme intelligent, têtue, rusé, manipulateur et, derrière ce masque qu'on dirait cynique, pétri de bonté jusqu'au sacrifice.

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

Imprimerie Beck, Lausanne

Ambiguïtés diplomatiques

En Libye et en Côte d'Ivoire, des forces armées étrangères sont intervenues sur mandat de l'ONU pour protéger les populations civiles. Tel est du moins, formellement, l'objectif affiché par l'organisation internationale pour légitimer l'engagement militaire. Mais les gouvernements occidentaux qui prennent part aux opérations n'ont pas caché, simultanément, que Kadhafi dans un cas, Gbagbo dans l'autre devaient quitter le pouvoir. Et les actions de leurs troupes vont à l'occasion manifestement au-delà de la protection directe des civils. En Libye, leurs avions ont bombardé des blindés en déplacement vers les positions des insurgés, ainsi que des installations de logistique militaire; une frappe au moins a visé la «caserne» où le Guide suprême est censé demeurer. A Abidjan, on ne sait pas qui a arrêté Gbagbo, mais il est certain que des soldats français se trouvaient sur le théâtre de l'opération.

Autrefois, lorsqu'un potentat local se montrait dérangeant, la Puissance coloniale qui prétendait dominer la région, sans demander d'autorisation à personne, dépêchait une canonnière à proximité de

la ville, bombardait le port, le fort ou le palais et délogeait l'indésirable. Pour brutale qu'elle fût, la politique de la canonnière avait le mérite de la franchise et de l'efficacité. Pour habile qu'elle puisse paraître au premier abord, la politique à connotation humanitaire de l'ONU ne fait qu'accroître le trouble.

On le voit dans l'affaire libyenne. Les Puissances qui dirigent l'ONU ont, l'espace d'une séance, consenti à une intervention conditionnelle. Le lendemain déjà, la Russie se distanciant, suivie d'autres pays. Puis l'accord d'importants Etats arabes – diplomatiquement indispensable à l'origine – faisait l'objet de réserves des intéressés: car les frappes aériennes des USA, du Royaume-Uni et de la France sont vite apparues comme relevant d'une interprétation extensive du mandat de l'ONU. On peut prétendre, bien sûr, que la meilleure manière de protéger les populations civiles consiste à anéantir un des belligérants. Mais le Conseil de sécurité ne peut pas valider expressément une telle position; par conséquent, il laisse faire. Où est le droit?

L'idée qu'il faut laisser les civils hors du conflit militaire, retenue par les Conventions de Genève, est certes judiciaire. Elle relève de la conception traditionnelle d'un droit de la guerre qui ne nie pas la cruelle réalité du combat, mais cherche à la contenir en la confinant au champ de bataille. Or, sur le terrain, elle est malaisée à appliquer, surtout en cas de guerre civile et de guérilla urbaine, avec l'usage délibéré de «boucliers humains». Lors de l'attaque israélienne sur la bande de Gaza, on n'a jamais su – hormis pour quelques actes – si les victimes palestiniennes avaient été pilonnées volontairement par Tsahal pour briser le moral de la population ou si l'armée israélienne, visant des dispositifs armés de l'ennemi, n'avait pas pu éviter les «dommages collatéraux». L'imbrication des soldats et des civils se renouvelle dans mainte ville de Libye. Et saura-t-on jamais si certaines tueries commises en Côte d'Ivoire résultaient du combat pour la présidence ou relevaient d'autres règlements de compte?

On mesure, une fois de plus, toute l'ambiguïté des décisions de l'ONU, qui

est censée préserver le droit international, mais qui, en réalité, prend parti au gré des circonstances et des rapports de force. C'est probablement inévitable, parce que cela découle de l'inexistence de la prétendue «communauté internationale» et de la permanence du désordre mondial. Mais il faut en tirer les conséquences en relativisant la valeur des décisions du Conseil de sécurité. La Suisse, pour appliquer une politique de neutralité conséquente, ne saurait se référer automatiquement aux résolutions de l'ONU pour définir la légitimité d'une intervention militaire. Elle doit s'en tenir à ses propres critères, qui seront des plus restrictifs. Elle ne saurait notamment tolérer le passage de troupes étrangères sur son territoire ou dans son espace aérien, même quand il s'agit de donner une leçon au tyran de Tripoli, ennemi public numéro un de notre pays depuis qu'il a ridiculisé le président de la Confédération. Elle doit aussi s'abstenir de viser une place au Conseil de sécurité.

J.-F. CAVIN

La Bienheureuse Passion

Il n'y a pas de meilleure période pour lire – ou relire – la *Bienheureuse Passion* d'Henri Pourrat¹, cet écrivain proche de Ramuz à plus d'un titre. L'un des grands thèmes de l'auteur est celui de l'amitié entre les hommes, entre eux et la nature, entre la nature et Dieu. Laissons lui la parole: «De tout son être, chaque créature s'efforce à sa destination. Au plus bas, le plus élémentaire, l'atome, avec une phénoménale énergie se concentre sur son être. Au plus haut, le plus complexe, le plus vivant, l'homme, à à sortir de son être, de son moi, à se donner. Il est fait pour l'amitié. Son sang l'y porte, s'il est assez rouge, comme la sève de l'arbre à pousser son branchage vers la lumière.» L'homme «ne remplit sa destination que s'il aime les autres hommes comme ses frères, Dieu comme le Père commun». Il n'y a pas de fraternité sans l'amour du Père: «Jésus vient faire ce que ne pouvait faire l'homme déchu. Il vient rouvrir le Paradis.» Le langage est simple, limpide, les analogies tirées de la nature, à l'image des textes bibliques.

Pourrat ne réécrit pas la Passion; il la médite et la met en lumière pour nous. Du Jardin des Oliviers à la descente de la Croix, l'auteur a repris pour balises les traditionnelles stations du chemin de croix. Chapitre après chapitre, Jésus se rapproche du couronnement de sa vie sur terre: la victoire de la Croix. La *Bienheureuse Passion* est présentée comme l'apothéose du grand poème des Evangiles.

Tout commence avec le plus formidable procès de l'histoire: «Jésus comparait devant les hommes», et va droit à l'essentiel: «Mon royaume n'est pas de ce monde.» Et le juge de ne rien trouver qui accable l'accusé. «Qu'est-ce que la Vérité? [...] Jésus se tait. [...] Comme il a regardé les lis des champs, peut-être Jésus regarde-t-il, poussée en un coin du prétoire, quelque anémone rouge qui bouge faiblement. Une goutte de l'eau du matin y pend encore, où brille un point de lumière.» On le renvoie chez Hérode. Problème de compétence sans doute. Mais pour Hérode, «c'est assez d'avoir fait décapiter Jean-Baptiste. Secrètement, il en reste pétrifié». Pas de vice de procédure, donc. Le pouvoir se défile, comme Pierre quelques heures avant.

La foule se déchaîne. Il faut lui donner un gage, trouver un compromis sans se compromettre. Jésus est condamné au fouet. «Comme l'agneau pascal qu'on

immole pour les péchés du peuple, le Fils infiniment fidèle paiera de son sang la dette d'Adam l'infidèle.» «Voici l'homme.» Pilate pense avoir lancé une parole banale, «il croit dire seulement: Voyez ce misérable. [...] Mais il dit que le Christ est l'homme même. Le modèle et le guide de tous les hommes. L'accomplissement de l'homme.» Et Jésus est condamné. Condamné et couronné. «Lorsqu'il a chassé Adam de l'Eden, Dieu l'a maudit par la ronce et par l'épéine. Ainsi couronné, Jésus apparaît comme le roi de l'anathème. Il assume sur sa tête toute la malédiction pesant sur la race d'Adam.» Dans le sacrifice de Jésus, «rien de tendu, d'impérieux: la bonté la plus attentive, la plus accessible, celle qui le fait pleurer avec les sœurs pleurant son ami Lazare, compatir à la misère de la foule sans pain, sans lumière, et se lamenter devant Jérusalem promise à la désolation.»

Jésus est chargé de sa Croix: «Celui qui m'aime...» Avant lui, Isaac avait porté le bois de son propre sacrifice. Et c'est la longue ascension. «Un philosophe de génie aurait pu voir que la souffrance est l'aiguillon vers toute vie plus haute: il aurait pu dire que chacun a à prendre sa croix. Mais le Christ a pris cette Croix [...]. Les humains n'ont plus qu'à faire un avec lui, qu'à prendre part avec lui, comme ils le pourront, tant qu'ils le pourront, à la régénération du monde.» Jésus est insulté par la foule, aidé par Joseph, consolé par sa mère. «Le progrès chrétien n'est-il pas de rendre moins lourde la Croix de l'autre?» Jésus remercie d'un regard plein de lumière et le miracle est inscrit sur le linge de Véronique. Puis il tombe par trois fois. «Il y a un secret: se défier de soi, se confier en Lui. Si l'on savait ne jamais choir, ce serait tant mieux. Mais ce qui importe, c'est d'arriver sur la montagne.» La foule hurle à mort. Et pourtant il se relève, reprenant sur son dos l'instrument de son supplice après l'avoir embrassé. «*Misere-re mei, Deus...*»

Le sommet du Golgotha n'est que le début de l'accomplissement complet du dénuement total. Jésus est dépouillé de ses vêtements, «la dernière chose que possède un homme». Il incarne ainsi mieux le nouvel Adam, le nouveau modèle, l'Homme nouveau. Et ils le crucifèrent. «Ses bras vont vers le Nord et vers le Midi, comme [la croix] va de son

pied vers le centre de la terre et de sa tête vers la nue. Elle est le signe de la séparation et de la contradiction; mais aussi, rayonnant sur l'univers, le signe de l'universel.» «Père, pardonnez-leur...»: «Parole suprême de l'intelligence, écrit Pourrat. Comme elle s'est mise au-dessus de la soif de vengeance, voire de la répulsion et du mépris, de tout ce qui serait selon la nature. Elle comprend, elle absout. Le tourment même et ses affres n'ont rien pu sur la sainteté de sa justice. De l'impossible combat, il est sorti vainqueur.» Jésus confie sa Mère à Jean, et toute l'humanité à sa Mère. Oui, sa mère sera la nôtre si nous voulons être son frère!

«Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné...» Désespoir? «Ce que certains ont tenu pour l'aveu de la désillusion, c'est le commencement du chant de l'espérance: ce grand psaume XXI», qui continue: «[...] Ils ont percé mes pieds, mes mains, et ils ont compté tous mes os [...]. La terre jusqu'à ses confins se souviendra, et elle se convertira au Seigneur; toutes les familles des nations adoreront sa face. Parce que le règne est à lui, sur les nations, c'est lui qui règnera...» Jésus réalise la prophétie, «il avertit le peuple élu d'ouvrir les yeux par delà cette nuit sur l'aube qu'il annonce». On propose du vinaigre au Christ, lui qui avait changé l'eau en vin. «Tout est consommé.» Le don total contre l'ingratitude absolue. Jésus est paralysé. «Il ne peut plus rien. C'est alors qu'il peut tout.» Ses bras sont ouverts pour

accueillir tous les hommes, comme pour crier victoire. «Père, entre tes mains...» Le paroxysme est atteint. «La croix unit maintenant le ciel et la terre.» Le voile du temple se déchire, ô stupeur: le Saint des Saints est découvert, comme bientôt le cœur de Jésus sera mis à nu lui aussi. Percé par la lance, il en coulera de l'eau et du sang: «L'eau du baptême, le sang de la Cène.»

Les heures qui suivent sont épilogue et attente. Au troisième jour, Jésus ressuscite et rend visite à ses amis incroyables: oui, cet homme était vraiment le Christ annoncé par les prophètes. Pourrat ne fait que relayer ce message. Son livre nous fait goûter dans toute leur saveur ces pages de littérature divine sans pareille. La Passion est un drame en quatorze actes, certes, mais dans la perspective de la Résurrection elle est avant tout cet immense poème à la vie. Il fallait que Jésus meure pour que son Testament prenne effet. Cependant, ce n'est pas à la Croix que se termine le chemin de la Croix, ni même à la Résurrection, mais à l'Ascension:

«La face levée, les fidèles le regardent qui s'élève au-dessus de ce monde, triomphant et de la pesanteur et de la mort. Car le poids et la chute, la peine et l'anéantissement, ne sont pas la vérité: la vérité, c'est la montée, et c'est la joie dans la lumière. Tout l'univers va à cette victoire qui passe l'espérance.»

JEAN-BAPTISTE BLESS

¹ Editions Dominique Martin Morin, 2000.

Après le printemps, l'arrière-automne

La *Liberté* du 14 avril reproduit un article de M. Claude Guibal, correspondant au Caire du journal français *Libération*. Sous le titre: «Moubarak arrêté pour calmer le jeu» l'auteur décrit la situation actuelle en Egypte:

[...] Le doute s'installe. Car l'Egypte ne va pas bien. Dix-huit jours de révolte ont ouvert la boîte de Pandore des revendications en chaîne. La situation économique est mauvaise. Les touristes, première source de devises du pays, ne sont pas revenus. Des dizaines de milliers de travailleurs émigrés évacués de Libye sont venus s'ajouter au nombre vertigineux des chômeurs. Des entreprises ont commencé à licencier. L'insécurité occupe tous les esprits.

Après l'ivresse de la révolution, le pays a la gueule de bois.

L'Egypte profonde, bien qu'heureuse d'avoir pu voter librement lors du référendum du 18 mars, commence à douter des bienfaits de la démocratie naissante. [...]

Certains ont le sentiment que rien, pourtant, n'a changé, ou si peu: l'armée, colonne vertébrale de la nation, est toujours aux commandes, comme depuis la chute de la monarchie en 1952. [...]

Notre opinion publique, sous l'incitation des médias, s'est entichée pour les révolutions des pays arabes: enfin la démocratie! Il semble, en tout cas en Egypte, que le «printemps arabe» a déjà des allures d'arrière-automne. E. J.

NON aux « PC familles »

Le conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard a habilement fait aboutir, à la fin de l'année passée, son projet de prestations complémentaires pour les familles (« PC familles »). Les organisations économiques et patronales, plus ou moins suivies par les partis de droite, ont décidé de combattre la nouvelle loi par référendum et les lecteurs de *La Nation* se souviennent certainement des divers articles qui ont paru sur ce sujet au moment de la récolte des signatures. Le référendum ayant abouti, la nouvelle loi sur les prestations complémentaires cantonales pour familles et les prestations cantonales de la rente-pont (LPC-Fam) est soumise au vote du peuple le 15 mai prochain.

La principale argumentation de M. Pierre-Yves Maillard repose sur l'explosion du nombre des personnes au bénéfice de l'aide sociale depuis le début des années nonante. Le nombre de dossiers annuels a passé de 10'000 à près de 20'000. Actuellement, au cours d'une année, ce sont environ 30'000 à 40'000 personnes qui passent par l'aide sociale vaudoise, représentant 4,8% de la population active. M. Maillard y voit notamment les effets d'une mutation « structurelle »: une partie de l'économie privée ne parvient plus à rémunérer correctement les personnes qu'elle emploie et le salaire moyen dans certains métiers ne suffit plus à faire vivre une famille. Cela

justifie – toujours selon le conseiller d'Etat – non seulement que l'Etat intervienne afin de compléter le revenu de ces personnes, mais aussi que le monde du travail soit mis à contribution puisqu'il est en partie responsable de cette situation.

Cette vision des choses trouve un terreau fertile chez tous ceux qui aiment croire, sinon à la théorie de la lutte des classes, du moins aux caricatures de patrons esclavagistes et à la pénibilité insupportable du travail due aux pressions infernales imposées par la mondialisation. Elle entre toutefois en contradiction avec le fait que les « petits boulots mal payés » ont existé de tout temps, et plutôt davantage autrefois qu'aujourd'hui, que la Suisse connaît un niveau de vie et un pouvoir d'achat parmi les plus élevés du monde, et que le travail ne manque pas puisque de nombreuses entreprises sont obligées de recruter à l'étranger les employés qu'elles ne trouvent pas ici. Si donc le nombre des personnes dépendantes de l'aide publique augmente, ce n'est pas la faute de l'économie privée, mais plutôt une conséquence de certaines situations personnelles hélas de plus en plus fréquentes – augmentation du nombre de jeunes qui peinent à acquérir une formation professionnelle, ou encore du nombre des familles monoparentales –, ainsi que de certaines dérives de notre

société, en particulier sous l'influence des idées socialistes: multiplication des « droits » (à un revenu décent, à une bonne santé, aux loisirs, au bonheur...), habitude d'en appeler à l'Etat pour combler le moindre manque, dénigrement du travail, de l'effort et de la discipline, mode de l'introspection anxieuse, disparition progressive de la responsabilité individuelle.

Pour inverser la tendance, il faudrait rompre avec ces dogmes. On peut comprendre que cela ne plaise pas à ceux qui y croient, ni à ceux qui en bénéficient en termes de succès électoraux.

M. Pierre-Yves Maillard dit vouloir aider financièrement les familles où l'on travaille, même à taux réduit. Il vaut mieux, affirme-t-il, accorder une aide publique modeste en complément d'un petit salaire, plutôt que de laisser ces gens dans une situation de pauvreté telle qu'ils cesseront bientôt de travailler et tomberont entièrement à la charge de l'Etat. L'argument est plaisant... mais on ne résout ainsi aucun problème. On ancre dans l'esprit des travailleurs que l'Etat leur viendra en aide s'ils ne gagnent pas assez. On ancre dans l'esprit de certains patrons que l'Etat complètera les salaires qu'ils versent si ceux-ci sont jugés insuffisants. On permet donc aux situations insatisfaisantes de perdurer. En même temps, on accroît la quantité totale d'aide étatique en

accordant des prestations complémentaires à des familles qui, pour certaines, ne demandaient rien. On encourage certes quelques familles à sortir de l'aide sociale... mais seulement pour les faire tomber dans un système d'aide différent. Meilleur? Sur cette question précise, le débat entre partisans et opposants atteint un degré de complexité inaccessible à la plupart des profanes et propice à d'épiques controverses chiffrées; contentons-nous de constater ici que cette complexité même constitue un défaut rédhibitoire. Surtout, le système proposé serait, pour un bon tiers, directement financé par l'économie privée, de sorte que l'Etat pourrait embellir d'autant son budget social, sans que l'on ait réduit le nombre de personnes bénéficiant d'une aide.

Peu importe donc que le prélèvement sur les salaires soit – pour le moment – très modeste. Le principe même de ces nouvelles prestations complémentaires pour familles est faux. Elles ne diminuent pas le nombre de familles dépendantes d'une aide publique, tandis qu'elles dissimulent une partie de l'augmentation des dépenses sociales de l'Etat.

Voter NON n'est pas une insulte aux familles nécessiteuses, mais bien plutôt un carton rouge à la politique de M. Maillard.

P.-G. BIERI

Revue de presse

La myopie des partis

Dans sa « Chronique » à *L'Hebdo* du 14 avril intitulée: « Un trouble sous-jacent », M. Jacques Pilet revient sur les revers des grands partis centristes (PLR et PDC) lors des récentes élections communales ou cantonales. Cherchant les raisons de ce déclin, il écrit concernant le président du parti radical suisse Fulvio Pelli:

[...] Il pleurnichait l'autre soir à la radio. Dans le registre du petit Calimero: « C'est trop injuste. »

Le Tessinois s'enferme dans deux certitudes. La première, c'est que les piteux résultats de son parti sont dus aux circonstances et aux modes. « Ce n'est pas notre faute s'il y a eu un tsunami au Japon, s'il y a eu des révolutions arabes! » osait-il dire en guise d'excuse. Mettant, soit dit en passant, les flambées démocratiques au rang des catastrophes parce que des réfugiés se présentent à Chiasso. [...]

Le seconde conviction de Pelli: en Suisse tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Les soucis des familles modestes? Pas un sujet. La sécurité? On va serrer la vis. La crise du logement? Vous n'allez pas vous plaindre de la prospérité. Le surpoids des banques géantes? Tout est sous contrôle. Tout comme les centrales atomiques bien sûr. [...]

Pelli illustre une maladie répandue dans la plupart des partis: la myopie. Ils sautillent d'un sujet d'actualité à l'autre sans vision à long terme. Même s'ils aiment tant parler de leurs « valeurs ». [...]

A notre avis, cette myopie des partis – non seulement des grands vieux partis traditionnels, mais aussi de tous les nouveaux qui apparaissent aujourd'hui dans le cirque électoral – vient du fait que leur objectif premier et permanent n'est pas de résoudre les problèmes, mais de gagner des voix. Le plus grand parti, celui des abstentionnistes, ne s'y trompe pas.

E. J.

La menace du canon de 75

C'est de centilitres qu'il s'agit: la Berne fédérale a manifesté l'intention

d'interdire la bouteille vaudoise de 70 cl, afin de « protéger les consommateurs ». Le 13 avril, deux personnalités vaudoises s'en sont indignées.

Suzette Sandoz s'écrie dans *Le Régional*:

Attention, vague de crétinisme à l'horizon!

Le vigneron Raoul Cruchon, lui, s'adresse à Monsieur « Poids et Mesures » de la Confédération dans *24 heures*:

[...] il vous faut à tout prix justifier votre travail, votre présence, la pertinence de votre salaire [...].

Permettez-moi de vous dire, cher Monsieur, que, vu de la plèbe vigneronne, votre travail ressemble de moins en moins à une besogne et de plus en plus à un passe-temps! Plutôt que de tirer les conclusions qui s'imposent, à savoir réduire vos effectifs, vous vous entêtez dans le détail crétin. Sinon comment comprendre que vous vous attaquiez stupidement aux cinq petits centilitres qu'il manquerait à notre bouteille historique vaudoise de 7 décis?

Votre seul argument tient à la volonté maniaque, relayée par vos services qui n'en demandaient pas tant, d'aligner nos mesures sur celles de l'Europe. Eh bien, c'est exactement ce qui agace de plus en plus de Suisses!

[...] Où est le problème? La loi sur l'étiquetage oblige les vignerons à mentionner clairement la contenance, pourtant déjà présente sur la bouteille elle-même. La transparence est totale vis-à-vis du consommateur. Etant moi-même, depuis très longtemps, utilisateur des deux contenance de 70 et 75 centilitres, je n'ai jamais reçu aucune remarque de mes clients.

[...] Monsieur, s'il vous plaît, ne vous obstinez pas! Vous pousseriez le vigneron vaudois à la désobéissance. Par son légendaire esprit de liberté, soyez assuré qu'il contournera l'interdiction... et trinquera, ironique, à votre démesure.

La paix!

Ph. R.

Notre séminaire: Ecole vaudoise, enfin un vrai choix!

Le socio-constructivisme

Professeur de psychologie à la Faculté des Sciences sociales et politiques (SSP), M. Samuel Berthoud a introduit la séance en nous donnant un éclairage sur les fondements théoriques du socio-constructivisme. Le socio-constructivisme¹ est une doctrine qui renvoie à l'épistémologie et à la psychologie de Jean Piaget, à laquelle la psychologie de Vygotski ajoute un facteur social.

Biologiste épistémologue et psychologue, Jean Piaget vise à fonder une science de la connaissance qui réponde aux critères de scientificité, en échappant à l'opposition classique: empirisme versus rationalisme. Il distingue trois éléments dans le processus de connaissance: premièrement un sujet² qui connaît et qui est actif (il classe, ordonne, quantifie, etc.), secondement des objets qui ont des propriétés, c'est-à-dire que le réel résiste à la connaissance, et troisièmement des structures et des formes qui fonctionnent comme moyens pour parvenir à la connaissance.

Considérant que les formes ne sont pas toutes faites au départ, mais qu'elles se construisent par l'activité d'un sujet sur les objets, Piaget déduit que l'individu fait face au réel par accommodation et construit progressivement son savoir. L'intelligence n'est donc pas innée, mais dépend de la faculté d'adaptation d'un sujet à son milieu. L'incorporation de nouvelles connaissances se fait par assimilation selon plusieurs stades de développement (on ne peut pas apprendre n'importe quoi à n'importe quel âge).

M. Berthoud a expliqué qu'un problème apparaît lors du transfert de ces théories à la pédagogie. Si certaines matières se prêtent aux méthodes constructivistes (notamment les matières où il y a des choses à découvrir: mathématiques, physique), ce n'est pas le cas de toutes (on ne découvre pas que Jules César est né un siècle avant notre ère, on l'apprend).

Dans les années 1960, la psychologie de Vygotski – longtemps confinée à un cercle restreint – sort des frontières de l'URSS pour atteindre la Suisse et la France, relayée par des professionnels de l'éducation qui se réclament du marxisme et du socialisme. Vygotski postule que le milieu social a un impact considérable sur le développement intellectuel de l'individu qui s'approprie des connaissances à travers les autres – parents, enseignants, collègues. L'introduction du facteur social dans la théorie constructiviste fait des « formes » de Piaget plus que des formes construites: des formes construites collectivement. Selon l'approche socio-constructiviste, l'apprentissage se fait via l'interaction sociale. En d'autres termes, c'est au moyen de la stimulation collective (discussions, échanges d'idées) que le savoir se construit.

Il faut être conscient du danger du socio-constructivisme qui, à son point extrême, peut mener au formatage de la pensée de l'enfant par soumission au groupe. En guise de conclusion, M. Berthoud a relevé que la méthode socio-constructiviste est utile à ceux qui veulent changer la société par le moyen de l'école.

Pour ne pas écraser nos lecteurs d'articles consacrés à l'école, le dernier exposé de notre séminaire sera présenté dans la prochaine *Nation*.

COSETTE BENOIT

¹ Il faut distinguer le socio-constructivisme du constructionnisme. Le constructionnisme est une doctrine de la sociologie qui s'oppose au réalisme, postulant que toute connaissance est une construction de notre esprit qui dépend de représentations construites collectivement. La réalité telle que nous nous la représentons n'est pas le reflet de principes absolus, mais uniquement le produit d'interactions sociales.

² Le sujet de la connaissance n'est pas un sujet concret, il s'agit d'un sujet épistémique (abstraction scientifique, idéal-type).

Couches profondes

L'art. 83 al. 1 lettre d de la Constitution vaudoise demande de soumettre au référendum obligatoire «tout préavis, loi ou disposition générale concernant l'utilisation, le transport et l'entreposage d'énergie ou de matière nucléaires». Dans un article précédent¹, nous avons exposé la tactique des écologistes vaudois qui avaient, au travers d'un recours auprès de la Cour constitutionnelle, remis le Conseil d'Etat à l'ordre pour avoir livré son préavis sur la prolongation du permis d'exploitation de Mühleberg sans avoir consulté les Vaudois. Il avait fallu que le Grand Conseil réexaminât le préavis avant de le soumettre au peuple... qui finalement désavoua son Gouvernement en novembre 2009.

Refroidi par cette expérience, le Conseil d'Etat avait prévu de soumettre le 15 mai au peuple vaudois l'approbation de quatre préavis cantonaux concernant des objets nucléaires mis en consultation par la Confédération. Les événements japonais et la décision corollaire prise par Mme Leuthard d'imposer un délai de réflexion sur la construction de nouvelles centrales font que seul un des quatre reste au programme des votations du 15 mai. Nous sommes donc appelés à approuver ou rejeter le préavis gouvernemental favorable à l'étape 1 du plan sectoriel «Dépôt en couches profondes» concernant le stockage des déchets nucléaires.

* * *

Quel que soit l'avis que l'on puisse avoir sur l'avenir de l'atome, les déchets nucléaires sont une réalité. La production de courant nucléaire a généré et génère encore des déchets de haute activité (DHA), notamment le combustible usagé. Les déchets à faible et moyenne activité (DFMA) sont issus pour le moment de la médecine, de l'industrie ou de la recherche, mais leur grande masse reste à venir, dans vingt à trente ans, lors de la démolition des centrales existantes. DHA et DFMA sont actuellement stockés en surface. L'exemple japonais tend à montrer qu'ils ne sont pas à l'abri d'une brusque dissémination découlant d'une catastrophe naturelle.

Selon la loi fédérale sur l'énergie nucléaire (LENu, art. 34), l'exportation de ces déchets ne peut se faire qu'à titre temporaire. Nos poubelles nucléaires reviendront donc toutes tôt ou tard sur territoire suisse. Il faut donc se préparer à

les accueillir. La LENu prévoit explicitement et exclusivement de placer ces déchets dans des dépôts en profondeur. Sur un plan plus technique, les «couches profondes» envisagées pour accueillir ces dépôts sont des argiles à *opalinus* situées entre quatre et six cent mètres de profondeur. La stabilité de ces roches est indiquée par la conservation en leur sein de petites coquilles vieilles de cent huitante millions d'années. Cette pérennité laisse espérer des conditions géologiques sûres à l'échelle des quelques dizaines de milliers d'années requises pour rendre les déchets nucléaires inoffensifs².

Le calendrier confédéral pour l'étude et l'ouverture de dépôts destinés à accueillir les déchets radioactifs suisses montre une procédure longue et complexe. La conception générale, approuvée en avril 2008 par le Conseil fédéral, prévoit une phase préparatoire – maladroitement intitulée «mise en œuvre» alors qu'il s'agit d'une phase d'étude et de sélection – comportant trois étapes, suivie d'une phase de «construction» en comportant quatre.

A ce jour, la Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs (Nagra) a retenu six sites au sous-sol propice dans les cantons de Schaffhouse, Nidwald, Argovie et Zurich. Dans la première étape de la phase préparatoire (durée prévue de deux ans et demi) on prévoit l'analyse des possibilités d'installation, en tenant compte principalement des critères de sécurité techniques et géologiques. Durant cette phase, les collectivités locales seront consultées et impliquées.

La deuxième étape (à nouveau deux ans et demi) a pour but de réduire le choix à deux sites pour les DHA et à deux pour les DFMA (un site DHA est aussi susceptible d'accueillir des DFMA). En sus des aspects sécuritaires et techniques, les aspects sociaux-économiques et liés à l'aménagement du territoire seront spécialement étudiés. Les collectivités locales seront à nouveau impliquées dans cette étape.

La troisième étape (encore deux ans et demi) permettra de finaliser les expertises techniques pour ne retenir qu'un site par type de déchets. C'est seulement à ce stade que les aspects économiques – investissements, indemnités aux collectivités – seront évalués. Cette étape, et par là la phase de «mise en œuvre», se terminera par l'octroi d'une autorisation de

construction par le Conseil fédéral qui devra être avalisé par les Chambres fédérales et – le référendum semble une évidence – par le peuple et les cantons.

C'est donc au mieux en 2019 que la phase de construction pourrait commencer. Après une première étape de deux ans pour de nouvelles études géologiques, une deuxième étape de cinq à dix ans pour la construction des galeries d'accès et d'un laboratoire souterrain et une troisième étape de huit ans pour la construction des galeries d'entreposage, les déchets pourraient commencer à être enfouis, dans les années 2030 pour les DFMA et les années 2040 pour les DHA.

* * *

C'est sur le préavis concernant la première étape de la phase préparatoire que les Vaudois sont appelés à se prononcer le 15 mai. Il est à peu près certain que les autres étapes de cette phase seront aussi soumises à consultation des cantons. Avec l'inévitable référendum fédéral à la fin de cette phase, les Vaudois vont donc se prononcer quatre fois sur le même objet, dont trois à titre purement consultatif. Vaud n'abritant aucun des sites retenus, ses préavis n'auront que peu de poids dans la pesée de l'intérêt fédéral. En guise de boutade, on pourrait donc recommander aux Vaudois de voter ce qu'ils veulent en mai prochain, puisqu'ils auront encore trois fois l'occasion de changer d'avis dans les dix ans à venir.

L'art. 61 de la LENu impose aux exploitants de l'atome l'enfouissement en profondeur comme seule solution pour accueillir les déchets nucléaires. La loi, qui répond à l'état actuel de la technique, est certes un peu restrictive: son

libellé n'autoriserait l'emploi d'aucune autre méthode d'entreposage ou de désactivation que l'innovation technologique pourrait fournir dans le futur. La Suisse ne peut cependant baser sa politique des déchets sur l'attente d'une hypothétique solution providentielle. Il n'est donc pas souhaitable de freiner l'élaboration de la seule solution connue. S'y opposer placerait en outre les exploitants dans la situation paradoxale d'être forcés par la loi de trouver rapidement une solution pour enfouir leurs déchets, mais d'être retardés par la volonté populaire pour y parvenir. Le retard n'est pour eux qu'un report avantageux des frais d'étude et de réalisation correspondants. Et tant pis pour la caisse de la Confédération si ces exploitants venaient à disparaître du registre du commerce avant qu'une solution n'ait été financée.

Le Conseil d'Etat préavise favorablement à cette première étape d'étude, pour autant que, jusqu'en 2100 au moins, la réversibilité de l'entreposage soit garantie: les déchets devraient pouvoir être ré-extraits de leur abri en cas de problèmes. Cette réversibilité laisserait en outre la porte ouverte à une récupération pour toute technologie providentielle.

L'entreposage et la sécurisation de nos déchets nucléaires sont une nécessité qu'il convient de ne pas ralentir. Nous soutiendrons donc le préavis du Conseil d'Etat vaudois en votant OUI le 15 mai.

CÉDRIC COSSY

¹ «Manceuvres procédurières», *La Nation* n° 1873 du 9 octobre 2009.

² Les détails techniques sont accessibles sous www.nagra.ch.

Le Coin du Ronchon

Patates

«Il n'y a pas d'afflux de réfugiés en Europe», aurait déclaré dimanche dernier le président de la Croix-Rouge, M. Jakob Kellenberger. Les Français et les Italiens seront heureux d'apprendre cette bonne nouvelle, eux qui se chamaillent depuis des semaines pour savoir qui va accueillir les dizaines de milliers de Tunisiens qui, à peine la démocratie rétablie dans leur pays, se sont avisés que celui-ci n'était dès lors plus vivable et se sont précipités en flottilles entières à l'assaut des rivages européens.

Jean Raspail pouvait difficilement rêver mieux pour assurer la promotion de la troisième édition de son roman prémonitoire *Le Camp des Saints* (Robert Laffont 2011), qualifié précautionneusement de «brûlot sulfureux» par une Agence France Presse dont maintes dépêches semblent pourtant extraites de l'une ou l'autre page du livre en question. Signalons donc que ce dernier n'a pas encore été interdit par la censure, mais qu'il pourrait être bientôt épuisé puisque le nombre d'exemplaires vendus, s'il était révélé ici, ferait pâlir de jalousie le directeur des Cahiers de la Renaissance vaudoise¹.

Il n'y a pas d'afflux de réfugiés en Europe, donc, mais on voit néanmoins débarquer chez nous des légions de dictateurs déçus et de révolutionnaires déçus qui, après avoir définitivement mis la pagaille dans les anciennes colonies, se verraient bien couler des jours heureux en métropole. Leur statut exact dépendra de la manière dont on contorsionnera l'interprétation de telle ou telle disposition de l'accord de Schengen, lequel a pourtant définitivement volé en

éclats sous la pression migratoire actuelle. Car Schengen, tout comme l'ONU, ne fonctionne que par «beau temps»; lorsque les choses commencent à se gâter, les Etats qui le peuvent s'asseyaient sur ce qu'ils ont signé et envoient leurs interlocuteurs se faire voir chez les Grecs – qui reçoivent désormais moins bien qu'auparavant.

C'est ainsi que le jeu de «Schengen» consiste aujourd'hui à accorder n'importe quel titre de séjour permettant aux immigrés indésirables de poursuivre rapidement leur voyage dans un autre pays d'Europe. On ne refuse pas l'entrée à ces pauvres gens qui fuient la démocratie, au contraire, on les accueille à bras ouverts... chez ses voisins. C'est le jeu de la patate chaude, avec, dans le rôle des patates, des foules grossissantes de réfugiés dont on sait qu'ils ne remplissent pas les critères pour se voir reconnaître le statut de réfugié, mais dont on espère qu'ils aillent se le faire dire ailleurs.

La question se pose maintenant de savoir si la Suisse suivra le cynisme des autres Etats européens, selon le sage principe du parallélisme approprié, ou si Berne va vouloir *jouer au bon élève* et prendre davantage que sa ration de patates. En l'occurrence, le rôle du *bon élève* semble peu recommandable, raison pour laquelle nous nous abstenons – exceptionnellement! – de rappeler l'importance de la future votation sur l'initiative «Ecole 2010».

LE RONCHON

¹ Le prochain Cahier, dû à la plume de Jean-Blaise Rochat, sera excellent. N'omettez pas de l'acheter dès qu'il sortira.

Au secours des nuls

Il s'agit en l'occurrence des nuls en histoire suisse. Ce n'est pas nécessairement leur faute: soit on n'a pas jugé bon de la leur enseigner, soit ils ont été victimes de l'histoire non-événementielle, une mode qui a sévi (et sévit encore?) dans nos écoles. Ainsi savent-ils tout, par exemple, sur la façon dont on faisait le pain au 15^e siècle, mais ils ignorent aussi tout des guerres de Bourgogne, des exécutions, dévastations et incendies opérés par les Bernois en Pays de Vaud et des conséquences qui en ont résulté à long terme.

Que les nuls pourtant ne se découragent pas! Le professeur Georges Andrey, historien, a publié récemment un ouvrage qui d'emblée eut un grand succès: *L'histoire de la Suisse pour les nuls* (paru maintenant en nouvelle édition en deux tomes plus maniables, aux Editions First). M. Andrey fait ici de l'histoire événementielle, s'attachant avant tout aux faits politiques. Mais ce qu'il pourrait y avoir d'un peu sec dans cette narration est heureusement com-

plété par des encadrés de couleur plus foncée dans lesquelles l'auteur présente des personnages, des citations ou autres textes qui illustrent la période traitée et rendent cette histoire vivante.

Le 6 avril dernier, les très nombreux participants à nos «entretiens du mercredi» ont eu le privilège d'entendre l'historien venu présenter son ouvrage, particulièrement la période si importante et agitée de 1798 à 1848. Utilisant une méthode très originale, l'auteur a commencé par soumettre son auditoire à l'une des pages de quiz qu'on trouve dans le volume et qui permet aux lecteurs de tester leurs connaissances. Les personnes présentes ont donc pu constater leur degré de nullité en histoire suisse. Mais surtout le professeur Andrey, partant de ces questions très concrètes, a réussi avec une grande maîtrise du sujet à présenter la période étudiée d'une manière particulièrement brillante. Conclusion: grâce à son ouvrage il y a à nouveau de l'espoir pour les nuls en histoire suisse.

E. J.